

PROJET D'ETABLISSEMENT



Micro-crèche les petits Gastadous

LA MOTHE

3269 Route d'Argent

12800 QUINS

05.65.47.04.30

microcreche@payssegali.fr

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

05.65.69.27.43



PROJET D'ACCUEIL

L'établissement d'accueil du jeune enfant Micro-crèche les petits Gastadous de Salan est géré par la Communauté de Communes PAYS SEGALI.

La structure est agréée pour accueillir 10 enfants. Le taux d'encadrement auprès des enfants est « d'un rapport d'un professionnel pour six enfants ».

Cette structure fonctionne avec l'aide de la CAF Aveyron par le biais de la prestation de service unifié et du contrat enfance jeunesse sur les dépenses globales de la Communauté de Communes PAYS SEGALI.

-Horaires

La structure est ouverte :

Le lundi, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30

La structure est fermée deux semaines à Noël et trois semaines en été (3 premières semaines d'août), le vendredi de l'ascension et les jours fériés y compris le lundi de Pentecôte.

Personnel

L'équipe qui accueille votre enfant est constituée de 5 professionnelles.

Une infirmière, Mme Karine Garrigues, référente technique de la structure, elle intervient à hauteur de 0.20 ETP, ses missions sont définies par Art R2324-46-5 du Code de la Santé Publique :

1° Assurer le suivi technique de l'établissement ainsi que l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du projet d'établissement.

2° Accompagner et coordonner l'activité des personnes chargées de l'encadrement des enfants.

Elle remplit également les fonctions d'animation auprès des enfants, d'accueil des familles, de suivi administratif et financier au quotidien de la structure et de la mise en œuvre des projets.

En son absence, la continuité de direction sera assurée par une auxiliaire de puériculture Aurélie Massol ou Marine Vaysse.

Les 4 agents titulaires du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, CAP Petite Enfance ou assistante maternelle ont pour mission d'accompagner, d'animer et d'accueillir les enfants et leurs familles, seconder et travailler en équipe avec la responsable et préparer les activités.

Le Référent Santé et Accueil Inclusif, qui est le Docteur Corinne EDOUART, a pour mission :

Il travaille en collaboration avec les professionnels, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Il peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci. Elle intervient 10 heures annuelles, dont 2 heures par trimestre.

Les missions du référent “ Santé et Accueil inclusif ” sont les suivantes :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations
- Contribuer, en concertation avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe
- Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du référent technique de la micro-crèche, du responsable technique ou du directeur de l'établissement ou du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale
- Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité

- **Analyses de pratiques, Formations :**

- Le personnel de la structure bénéficie de formation continue chaque année, afin de réévaluer ses pratiques et se maintenir dans une dynamique d'adaptation aux nouvelles pratiques.

- Des réunions en soirée sont prévues et comprises dans le temps de travail, afin de discuter en équipe de l'organisation, de l'accueil et des projets.
- De plus, des analyses de pratiques sont obligatoires et prévues à raison de 6h par an avec un respect de la confidentialité par un intervenant extérieur à la structure.

I – 3 - Capacité et modalités d'accueil

La structure est agréée pour accueillir 10 enfants

D'après l'article R.2324-17 (décret du 30 août 2021), le nombre maximal d'enfants simultanément accueilli peut atteindre 115% de la capacité d'accueil prévue par l'autorisation du président du conseil départemental avec un maximum de 11 enfants.

Le taux d'occupation hebdomadaire de l'établissement n'excède pas 100% de la capacité horaire hebdomadaire d'accueil calculé selon le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire.

Les enfants ne peuvent être confiés à la structure que dans la mesure des places disponibles.

Il existe trois types d'accueil :

- L'accueil régulier : enfant accueilli selon un planning réalisé selon les besoins des familles. Les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents.
- Accueil régulier non mensualisé : enfant accueilli sur un planning donné à l'avance, le planning peut être variable d'un mois sur l'autre. Ce contrat entre dans l'accueil régulier.
- L'accueil occasionnel : enfant accueilli sans planning fixe. L'accueil est d'une durée limitée et ne se renouvelle pas à un rythme régulier. La réservation est plus ponctuelle.
- Accueil d'urgence ou exceptionnel : lorsque les besoins de la famille ne peuvent pas être anticipés.

Conformément à l'article D 214-7 du code d'action sociale la structure permet d'accueillir les enfants de parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

I – 6 – Accueil d'un enfant malade

I – 7 - L'Accueil de l'enfant porteur de handicap

- Cette démarche est importante et nécessaire, elle doit faire l'objet d'un projet pensé et réfléchi en équipe. (cf. projet pédagogique).

L'accueil devra se faire en partenariat avec l'entourage de l'enfant ainsi qu'avec les professionnels qui assure son suivi. Dans le cadre du partenariat avec le médecin de référence, un protocole pourra être mis en place en lien avec les acteurs de la structure et la famille.

- La famille, première éducatrice de l'enfant, sera intégrée et informée régulièrement de l'évolution de l'accueil de son enfant mais aussi de sa présence au sein d'une structure collective.

- Des réunions pourront être mises en place régulièrement regroupant tous les intervenants auprès de l'enfant afin de pouvoir faire le point sur l'enfant et sur ses capacités ainsi que sur son adaptation au sein d'une structure collective.
Les locaux de la structure sont aux normes PMR, l'accueil est donc facilité.

2-2-1 Accueil d'un enfant handicapé ou malade chronique

- Cette démarche est importante et nécessaire, elle doit faire l'objet d'un projet pensé et réfléchi en équipe. (cf. projet pédagogique).
- L'accueil devra se faire en partenariat avec l'entourage de l'enfant ainsi qu'avec les professionnels qui assure son suivi. Dans le cadre du partenariat avec le médecin de référence, un protocole pourra être mis en place en lien avec les acteurs de la structure et la famille, si besoin un PAI.
- La famille, premier éducateur de l'enfant, sera intégrée et informée régulièrement de l'évolution de l'accueil de son enfant mais aussi de sa présence au sein d'une structure collective.
- Des réunions pourront être mises en place régulièrement regroupant tous les intervenants auprès de l'enfant afin de pouvoir faire le point sur l'enfant et sur ses capacités ainsi que son adaptation au sein d'une structure collective.

PROJET EDUCATIF

1-Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

La Micro-crèche est un établissement d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans révolus. L'accueil est assuré au sein d'un espace aménagé et pensé. Cette structure est agréée pour accueillir 10 enfants. Elle est gérée par la Communauté de communes Pays Ségali. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Elle est fermée deux semaines à Noël, les trois premières semaines en Août, le vendredi de l'ascension et les jours fériés y compris le lundi de pentecôte.

L'équipe qui accueille les enfants est constituée de 5 professionnelles dont le référent de la structure.

Une infirmière, Mme Karine Garrigues, référent technique de la structure. Elle remplit les fonctions d'animation auprès des enfants, d'accueil des familles, de suivi administratif et financier au quotidien de la structure et de la mise en œuvre des projets.

En son absence, la continuité de direction sera assurée par 2 auxiliaires de puériculture Aurélie Massol et Marine Vaysse.

Les 4 agents titulaires du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, CAP Petite Enfance ou assistante maternelle ont pour mission d'accompagner, d'animer et d'accueillir les enfants et leurs familles, répondre aux besoins des enfants, préparer les activités et travailler en équipe avec la responsable.

Le Référent Santé et Accueil Inclusif, est le Docteur Corinne EDOUART.cf les missions page3.

La Communauté de communes Pays Ségali, a repris la compétence depuis début 2018. Cette compétence a regroupé les 2 structures du naucellois, la halte-garderie les loupiots, la Micro-crèche les petits Gastadous de Salan et les 2 relais d'assistantes maternelles. En 2019, le multi-accueil de Baraqueville a été repris en gestion et en 2022, une nouvelle Micro-crèche a ouvert à Ceignac.

- Afin de constituer un pôle petite enfance cohérent et dynamique, la Communauté de communes Pays Ségali a souhaité créer un poste **de coordonnateur petite enfance**.
- Le souhait est de créer une véritable dynamique et de créer des liens entre les structures petites enfance du territoire, pour répondre au mieux aux attentes des familles.

Cette coordination permettra

- D'impulser une dynamique des équipes sur des projets et des formations communes.
- De créer un pôle ressources, d'informations et de réflexions autour de la petite enfance.
- D'Impulser un travail avec les partenaires institutionnels.

- De maintenir les objectifs contractualisés par la CTG
- De développer des partenariats lors de projets avec les acteurs locaux.
- De mutualiser des moyens.
- D'assurer la gestion du personnel auprès des structures.
- De piloter les projets en lien avec les besoins des familles et sur une évaluation des modes de garde du jeune enfant sur le territoire.
- D'assurer un guide unique pour orienter les familles.

La micro-crèche propose trois types d'accueil :

l'accueil régulier : enfant accueilli selon un planning réalisé selon les besoins des familles. Les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents.

l'accueil occasionnel : enfant accueilli sans planning fixe. L'accueil est d'une durée limitée et ne se renouvelle pas à un rythme régulier. La réservation est plus ponctuelle.

Accueil d'urgence ou exceptionnel : lorsque les besoins de la famille ne peuvent pas être anticipés

Elle est financée par une contribution directe des caisses d'Allocations Familiales et/ou par la Mutualité Sociale Agricole via la prestation de service unique (PSU), les familles en fonction de leurs revenus et du barème fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiale et par les bonus (territoire, mixité et social) octroyé par la CNAF selon la Convention Territoriale Globale.

La structure peut accueillir des enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique. Elle concourt à leur intégration sociale. Cette démarche est importante et nécessaire, elle doit faire l'objet d'un projet pensé et réfléchi en équipe.

L'accueil devra se faire en partenariat avec l'entourage de l'enfant ainsi qu'avec les professionnels qui assurent son suivi. Dans le cadre du partenariat avec le médecin de référence, un protocole pourra être mis en place en lien avec les acteurs de la structure et la famille.

La famille, première éducatrice de l'enfant, sera intégrée et informée régulièrement de l'évolution de l'accueil de son enfant mais aussi de sa présence au sein d'une structure collective.

Des réunions pourront être mises en place régulièrement regroupant tous les intervenants auprès de l'enfant afin de pouvoir faire le point sur l'enfant et sur ses capacités ainsi que sur son adaptation au sein d'une structure collective.

Les locaux de la structure sont aux normes PMR, l'accueil est donc facilité.

2-J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

😊 *Pour cela l'accent est mis sur les 3 points suivants :*

- L'inscription

L'inscription administrative sur liste d'attente se fait auprès de la coordinatrice petite enfance. Une fois la validation par la commission petite enfance l'inscription se fait de façon individuelle avec la responsable technique de la micro-crèche qui présentera la structure : le personnel, les locaux, l'emploi du temps, le règlement intérieur, puis les parents et la responsable technique rempliront la feuille de renseignements. Les familles définiront leurs attentes et leurs besoins personnels (périodicité de la présence de l'enfant, recommandations spécifiques...). Ce temps permettra également de rencontrer l'enfant.

- L'adaptation

L'arrivée d'un enfant en structure d'accueil est souvent la première séparation avec la famille et la première expérience en collectivité, à ce titre cette étape de la vie de l'enfant et de sa famille doit être préparée dans les meilleures conditions.

Les professionnelles proposeront une période d'adaptation progressive, régulière et spécifique à chaque famille en tenant compte des besoins et du rythme de l'enfant, de son histoire personnelle, des attentes et questionnements des parents.

Les parents ont la possibilité de rester un moment avec leur enfant puis de le confier à l'équipe sur une période de plus en plus longue afin qu'il se familiarise en douceur avec le personnel, les autres enfants et les locaux.

- L'accueil quotidien

C'est un moment important dans la relation parents, enfants, professionnelles pendant lequel un échange avec l'équipe s'instaure et se crée un lien entre la vie de la maison et celle de la structure.

Temps primordial pour :

Les familles qui peuvent échanger sur les informations nécessaires concernant l'enfant et permettre la continuité du lien structure-maison.

Pour l'enfant afin de lui permettre de vivre au mieux la séparation. Avec la connaissance des données des familles et de l'enfant certains rituels pourront être mis en place.

3- Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

1-) Accueillir l'enfant et sa famille

L'équipe souhaite que l'accueil de l'enfant soit le plus individualisé possible.

Comment accueillir ?

- *Être dans une ouverture à l'autre et une écoute active
- *Créer et maintenir une relation de confiance
- *Être disponible
- *Répondre aux besoins et demandes des familles dans la limite des règles collectives
- *Faire preuve d'une capacité d'adaptation car chaque accueil est différent.
- *Être dans une relation de respect à l'autre, mettre un frein à nos préjugés.

2)-Stimuler et développer la curiosité, la créativité et l'imagination de l'enfant en proposant différentes activités d'éveil et ateliers ludiques en fonction de l'âge. Cet environnement va lui permettre d'interagir avec des enfants de tout âge et les professionnelles accompagnantes. L'aménagement de l'espace est pensé et réfléchi pour créer un environnement sécurisant et stimulant pour l'enfant, ainsi qu'un cadre cohérent et adapté.

3-) Accompagner l'enfant vers une autonomie progressive. Pour l'équipe, il est important d'encourager l'enfant dans ses prises d'initiatives, de lui donner les moyens nécessaires pour avoir confiance en lui.

4-) Favoriser l'expression verbale et corporelle des enfants par le biais de jeux différents, des activités de psychomotricité, de lecture diverses (imagiers, histoires, marionnettes...) de comptines et de chants.

Pour les enfants qui n'ont pas encore accès au langage, notre rôle va être de faciliter et d'encourager cette acquisition tout en respectant leur rythme. Les professionnelles s'emploient à parler aux enfants dans un langage simple, adapté et accessible pour eux. Des mots sont posés sur les gestes quotidiens mais également sur les émotions. L'équipe se veut disponible à écouter ce que l'enfant a envie de dire, de stimuler cette envie de s'exprimer. Exemple : Favoriser un regroupement autour d'un temps de comptines et d'expression le matin et au cours des différentes étapes de la journée.

5-) Respecter le rythme de chaque enfant concernant le sommeil, le langage, la propreté, la marche. Les professionnelles prennent en compte l'individualité de chaque enfant dans le groupe.

6-) prendre en compte l'enfant, c'est aussi prendre en compte ses parents. L'équipe pluridisciplinaire souhaite être à l'écoute des ressentis, des appréhensions, des questionnements et des difficultés des parents, respecter leur vécu et leur histoire personnelle sans émettre de jugements de valeurs. Elle est ouverte à l'échange et se positionne dans une démarche de co-éducation, en prenant en compte les valeurs et les pratiques éducatives transmises par les parents.

4-Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

Le jeu, c'est grandir !

Il permet à l'enfant d'apprendre, de comprendre, de découvrir et d'expérimenter. Pour l'enfant, le jeu doit rester une source de plaisir. Il est nécessaire à son développement psychique, psychomoteur, affectif et social. Il lui permet une ouverture au monde et aux autres. Le jeu est le travail de l'enfant.

Chez le tout-petit, l'apprentissage de la vie se fait par le jeu. Il va lui permettre de s'affirmer en tant qu'individu et d'accéder au «je».

L'équipe éducative propose aux enfants diverses activités :

les activités dirigées (psychomotricité, peinture, collage, gommettes, activités de transvasement, dessins, pâte à modeler, activité d'encastrement...)

✓ Le jeu libre

Pendant ce temps, les enfants sont libres de choisir ce qu'ils souhaitent faire :

- jeux symboliques et d'imitation (dînette, coin cuisine, voiture, garage, jeux de mimes, poupées...)
- Autres activités sollicitées par l'enfant

L'équipe se rend disponible en se mettant à la hauteur des enfants. Celui-ci peut donc solliciter l'adulte à tout moment.

Les professionnelles portent un regard attentif et une attention particulière sur les enfants afin d'instaurer un climat sécurisant et lui permettre d'apprendre à jouer seul en présence de l'adulte.

Elles ont un rôle d'observation sur le groupe d'enfants. L'adulte les laisse jouer en ayant proposer des espaces dédiés ou peut proposer des activités adaptées en fonction des besoins ou du moment. (Exemple : un groupe d'enfants qui montre un besoin de se mouvoir, proposition d'un parcours de psychomotricité.).

Respecter le rythme de développement de chaque enfant tout en favorisant son autonomie.

- ✓ Le respect de l'enfant passe par le respect de son rythme de développement et de sa propre histoire.
- ✓ Le rythme de repas et de sommeil que les enfants ont acquis au sein même de leur famille doit être respecté, surtout pour les plus petits. De même, l'équipe sera attentive aux besoins de l'enfant afin d'y répondre de manière adéquate et individuelle.
- ✓ L'équipe doit encourager et accompagner l'enfant dans tous ses apprentissages afin qu'il se sente sécurisé et qu'il grandisse en acquérant toujours plus d'autonomie.

5-Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

Des activités sont mises en place tout au long de l'année afin de s'ouvrir et de permettre à l'enfant de découvrir et de s'enrichir au niveau artistique et culturellement. Pour cela, des séances de lecture, de contes, de musique, de danse, de découverte d'instruments de musique sont échelonnés tout au long de l'année grâce à des intervenants extérieurs.(Musique africaine).

L'éveil des sens se fait également au travers d'ateliers culinaires, autour de la prise des repas quotidiens avec la découverte de nouvelles saveurs. Pour cela un échange se fait régulièrement autour des repas avec le fournisseur de la structure.

6- Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

Les jeux extérieurs en plein air sont mis à disposition des enfants, des actions autour de la nature avec par exemple la cueillette de fleurs, promenades autour de la crèche, sorties extérieures (Visite de parc animalier par exemple organisé au début de l'été), sont autant d'occasions de permettre à l'enfant d'être en contact avec la nature. Pour ces sorties-là, nous devons respecter un taux d'encadrement d'au moins une professionnelle pour 5 enfants.

7- fille ou garçon j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

La mise en place d'activités variées et adaptées favorisant l'expression personnelle de l'enfant afin de l'aider à s'affirmer comme un individu autonome et unique.

Favoriser la mixité sociale mais aussi l'inclusion des enfants porteurs de handicap.

Il est important de ne pas faire de différence entre filles et garçons. L'enfant crée son identité, il la découvre au travers de jeux symboliques : dînette, poupées, tracteurs, déguisements. Autant de moments et d'échanges pendant lequel l'enfant se construit.

8- J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

Tout au long de l'année, l'enfant est accompagné de professionnel.le.s autour d'activités manuelles. L'enfant participe ainsi à la décoration de la crèche.

L'enfant grandit et évolue dans un environnement qui se doit sécurisant et adapté à ses besoins entourés de professionnel.le.s.

L'entretien des locaux se fait quotidiennement par les professionnel.e.s. Un planning ménage est établi sur la semaine.

9- Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tous-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.

Le personnel de la structure bénéficie de formation continue chaque année, afin de réévaluer ses pratiques et se maintenir dans une dynamique d'adaptation aux nouvelles pratiques.

De plus, des analyses de pratiques sont obligatoires et prévues à raison de 6h par an avec un respect de la confidentialité par un intervenant extérieur à la structure.

A la micro-crèche, des réunions en soirée sont prévues et comprises dans le temps de travail, afin de discuter en équipe de l'organisation, de l'accueil et des projets.

Ce temps formel est essentiel pour nous. Néanmoins, des temps informels sont également nécessaires.

Le travail en équipe permet de partager, de réévaluer nos pratiques et nos actions éducatives menées auprès de l'enfant, d'approfondir nos réflexions et de mettre en avant nos questionnements. Il permet de poser des limites, de se référer à un cadre qui contient, de mettre du sens dans le travail mené auprès de l'enfant et de sa famille.

L'accueil de l'enfant est avant tout un travail en commun.

Pour agir en cohérence et assurer une continuité dans la prise en charge de l'enfant, il est nécessaire que nous puissions « penser » et « faire » ensemble, ouvrir des espaces de

réflexions et prendre le temps de partager tous les éléments essentiels concernant les tout-petits. Notre objectif est de construire ensemble, en lien avec les parents, un accompagnement cohérent de l'enfant. Le travail en équipe permet également de prendre du recul sur nos propres attitudes éducatives, de travailler sur ses affects et projections émotionnelles afin de tendre vers un accueil de qualité des familles et de l'enfant.

Il va également nous permettre de témoigner de nos expériences, d'être reconnus et valorisés dans nos compétences et de partager nos savoirs afin d'apporter une complémentarité. Le travail en équipe va nous donner la possibilité de reconnaître et de partager les difficultés qu'on a rencontrées et de penser ensemble des pistes de réflexions.

10- J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

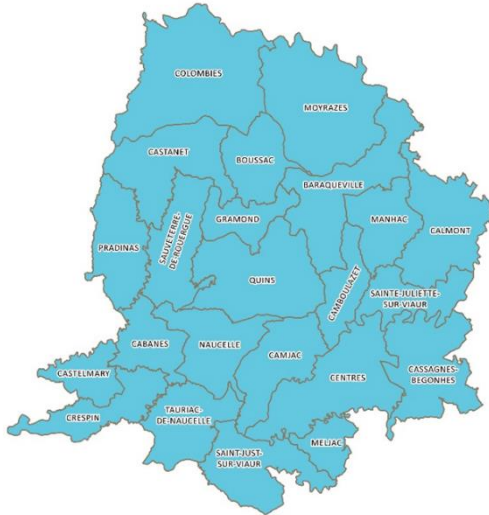
L'équipe éducative est constituée d'une infirmière, Mme Karine Garrigues, responsable et référente de la micro-crèche. Elle intervient sur le terrain auprès des enfants, elle a un rôle d'accueil des familles, de suivi administratif et financier au quotidien et de mise en œuvre des projets.

-De deux assistantes éducatrices, Mme Audrey Andrieu, titulaire du CAP petite enfance et de Mme Gaudet Martine, assistante maternelle. Elles ont pour mission d'accompagner, d'animer et d'accueillir les enfants et leurs familles, seconder et travailler en équipe avec la responsable et préparer les activités.

-De deux assistantes éducatrices, Mme Vaysse et Mme Massol, titulaire du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture. Elles ont également pour mission d'accompagner, d'animer et d'accueillir les enfants et leurs familles. Elles doivent seconder et travailler en équipe avec la responsable technique.

PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

La compétence petite enfance a été reprise début 2018 par la communauté de communes Pays Segali. De ce fait, la Micro-crèche s'intègre dans la dynamique du territoire regroupant les 23 communes du Pays Ségali.



La création de la micro-crèche a été portée par l'ancienne communauté de communes Naucellois suite à une étude des besoins en matière de mode de garde de 2011. Afin de vérifier s'il y avait adéquation entre les différentes propositions de mode de garde existantes sur l'ensemble du naucellois (halte-garderie et accueil de loisirs à Naucelle, réseau des assistantes maternelles), et les besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant une démarche diagnostic fut initiée permettant d'évaluer précisément les attentes des familles sur ce sujet. Cette enquête a mis en avant que des places manquées à la halte-garderie de Naucelle avec une inadéquation des horaires.

Les familles souhaitaient faire garder leurs enfants sur une journée entière (81.6%), de 7h30 à 17h-18h. Le choix de mode de garde se faisait en fonction du le trajet domicile-travail.

En 2014, la structure a vu le jour et c'est le Centre Social de Naucelle a été mandatée pour gérer la structure.

En 2018, la reprise de la compétence par la communauté de communes Pays Segali a notamment permis de travailler sur une harmonisation de l'offre en matière de modes de garde.

La mise en place d'une coordination petite enfance permet notamment l'orientation des familles vers l'accueil collectif et/ou individuel.

Une commission d'attribution de places, composée d'élus, de la coordinatrice, des directrices des structures d'accueil collectif et des animatrices de RAM se réunit afin d'instruire les dossiers d'inscription sur liste d'attente et de répondre au mieux aux besoins des familles.

La structure est positionnée sur la RN 88 sur l'axe Toulouse Lyon. Depuis l'ouverture de la 2x2 qui relie Toulouse à Rodez, il y a moins de passage, mais l'axe reste dynamique.

Elle est un peu hors du bourg de Salan et à quelques kilomètres de la commune de Quins.

C'est un lieu de passage intéressant pour les résidents des communes avoisinantes qui travaillent sur Rodez ou Albi. La structure draine alors les familles des communes de Naucelle, Camjac, Quins et même Gramond.

La structure est à côté d'un terrain de tennis et d'un espace de jeux enfants.

L'isolement de la structure nécessite des déplacements en bus pour tous les spectacles ou animations proposés par les partenaires, ce qui est complexe.

Travail en partenariat :

Nous travaillons tout au long de l'année en lien avec la PMI (infirmières puéricultrices de référence en fonction des secteurs), la CAF (enfants handicap) lors de demandes spécifiques, des questionnements de l'équipe professionnelle concernant certains enfants.

Avec le Centre Social lors de spectacles organisés en fin d'année mais également des temps de lecture avec des bénévoles de la bibliothèque.

DEVELOPPEMENT DURABLE

- PARENTALITE

La parentalité c'est tout d'abord l'accueil des parents et de leur enfant, c'est être avant tout à l'écoute de leurs attentes, de leurs ressentis, de leurs appréhensions et de leurs questionnements. Cela crée un lien entre la vie à la maison et celle de la structure et de permettre à l'équipe de se positionner dans une démarche de co-éducation. Le temps des transmissions du matin et du soir est également un moment important d'échanges entre parents et professionnels. Dans ce moment privilégié, l'équipe reste à l'écoute face aux questionnements des parents et peut donner également des informations dans le but de les accompagner. Ces échanges s'adaptent à chaque parent et ne sont en aucun cas directifs.

Notre rôle est aussi d'accueillir des familles en recherche d'emploi, en réinsertion professionnelle, de s'adapter au mieux en fonction des besoins des familles. Ces places sont attribuées en fonction des disponibilités.

Des temps privilégiés sont également organisés tout au long de l'année : Café parents, enfants, professionnelles au sein de la crèche. Le but est aussi d'entretenir un bon relationnel avec les familles, en les faisant participer ainsi à la vie de la structure.

Ces moments sont organisés avec une thématique différente, animés par un intervenant. Ce sont des moments durant lesquels les parents peuvent se poser, prendre le temps de rencontrer d'autres familles, mais aussi les professionnelles, dans un contexte plus informel, différent du quotidien et de partager du temps, un moment privilégié avec leur enfant. Notre

dernière rencontre s'est organisée autour du thème du « sommeil » avec Brigitte CASSETTE, enseignante et psycho-praticienne.

C'est également un moment d'écoute où nous professionnelles sommes présentes, ce sont des moments propices aux discussions. Cela nous permet d'offrir une écoute, de soutenir sans jugement, de redonner confiance et de déculpabiliser les parents dans leur rôle, lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés avec leur enfant. Avec une thématique différente à chaque café-parents, accompagnés d'un intervenant, cela leur permet de leur fournir des informations, des outils, des " astuces", pour répondre à leur questionnement, pour les aider à se positionner en tant que parents dans l'éducation, le développement de leur enfant (tant au niveau psychomoteur, cognitif, affectif). C'est un moment où l'on peut se laisser aller à la détente, à l'échange et on l'on peut s'ouvrir à l'autre, où l'on sort de la routine. L'équipe distribue aux familles une invitation papier pour chaque café-parents : Partager un verre et un gâteau confectionné par les enfants le jour même.

Depuis fin 2022, nous avons mis en place « Le P'tit Journal de la crèche » dans lequel l'équipe retrace les moments forts des 3 derniers mois (Activités, anniversaires...). Nous pouvons également y retrouver des articles sur différents thèmes, des histoires, des recettes, des sélections de livres. Les parents peuvent aussi s'impliquer de par leur désir de partager une de leur lecture. Nous avons mis à disposition une boîte à idées. Le prochain numéro est attendu pour le mois de mars.

- **LOI EGALIM**

La loi EGalim, s'appelle en réalité "loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous". Il s'agit d'une loi française de 2018 issue des États généraux de l'alimentation lancés en 2017.

La loi issue des États généraux de l'alimentation poursuit trois objectifs :

- Payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail
- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

La loi EGalim, promulguée en novembre 2018, vise à améliorer la qualité des repas servis dans la restauration collective publique et privée. L'objectif fixé au 1er janvier 2022 était d'atteindre un taux d'approvisionnement de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

En ce qui concerne les établissements du jeune enfant, ils devront se mettre en conformité au plus tard le 1er janvier 2025. Notamment sur l'utilisation de contenants alimentaires de

cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique qui sera interdite dans les services de restauration collective d'établissements scolaires et universitaires, ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

- **REPAS A LA CRECHE**

Le repas en crèche est un temps fort de la journée. Au-delà d'une organisation rigoureuse, la qualité des repas dans nos crèches est au cœur de nos préoccupations.

Les bases d'une alimentation saine se posent dès l'enfance, ce qui favorise le développement de l'enfant et lui permet d'acquérir de bonnes habitudes en grandissant.

Les repas sont réalisés par un prestataire « NOS INVITES » qui respectent les engagements de la loi EGALIM : 25% de produits issus de l'agriculture biologique ; 9% de produits Bleu Blanc Cœur (BBC) et issus de la Pêche responsable ; 20% de produits issus d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale (HVE), d'une Appellation d'Origine Protégée/Contrôlée (AOP/AOC) ou d'un Label et privilégie les produits locaux.



NOS ACTIONS CONCRÈTES DANS VOTRE RESTAURANT

Nos invités s'engagent

1. Achats De Produits Locaux Et Utilisation Des Circuits Courts

2. Utilisation De Produits Bio

3. Affichage Des Produits Locaux, Bio Ou Labellisés Sur Les Menus

4. Sensibilisation Au Gaspillage Alimentaire

5. Tri Et Traitement Des Déchets

6. Choix De Produits D'entretien Peu Polluants Et Dégradables

7. Gestion Des Fluides (Eau, Gaz, Électricité, Vehicules)

8. Prévention Des Risques Au Travail Et Formation Continue Des Équipe

Les menus proposés dans nos crèches sont élaborés par Cécile Michaud, diététicienne et ingénieur de l'École Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la Nutrition et à l'Alimentation (AgroSup Dijon), installée sur la commune du Monastère (à côté de Rodez). Elle contrôle la répartition judicieuse des aliments sur un repas et au cours de la semaine. La diététicienne veille aussi aux bonnes associations des aliments pour créer des menus équilibrés pour la santé de nos petits écoliers. Le prestataire s'emploie jour après jour à éveiller les sens de vos enfants en leur faisant découvrir le goût et les saveurs des produits frais et de saison le plus souvent possible, la diversification alimentaire pour introduire nouvelles saveurs et textures dans l'assiette. Les menus sont communiqués chaque semaine aux parents par le biais d'un affichage.

DEVELOPPEMENT DURABLE :

De plus, l'équipe souhaite s'investir dans un projet de développement durable de la structure en instaurant des actions plus éco-responsables avec :

- La mise en place de réaménagement dans le traitement des déchets : Déchets alimentaires(recyclage poules, chat)
- Confection des purées bébés dans des plats en inox (actuellement barquettes en plastique).
- Achats de boîtes en verre pour confectionner les déchets (actuellement boîtes en plastique)
- Renouvellement des assiettes bébés en mélaminé
- Utilisation de produits d'entretien le plus naturel possible tout en gardant un label de qualité (vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon noir), lessive Ecolabel.

L'entretien des locaux se fait quotidiennement par les professionnel(le)s. Un planning ménage est établi sur la semaine.

- Être soucieux de la composition des jeux lors de commandes (utilisation de marques européennes offrant des garanties, jouets en bois , tissus non traités...).

Nous sensibilisons les parents via le petit journal de la crèche pour les tenir informés des différentes actions mises en place.

Conformément à l'article D214-7 du code d'action sociale, la structure permet également d'accueillir les enfants de parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille** quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement** et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me soutenir et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 **J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.**

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités** de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par moi ou mes parents.



Cette charte définit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 224-13 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et servir de base aux projets d'accueil.